

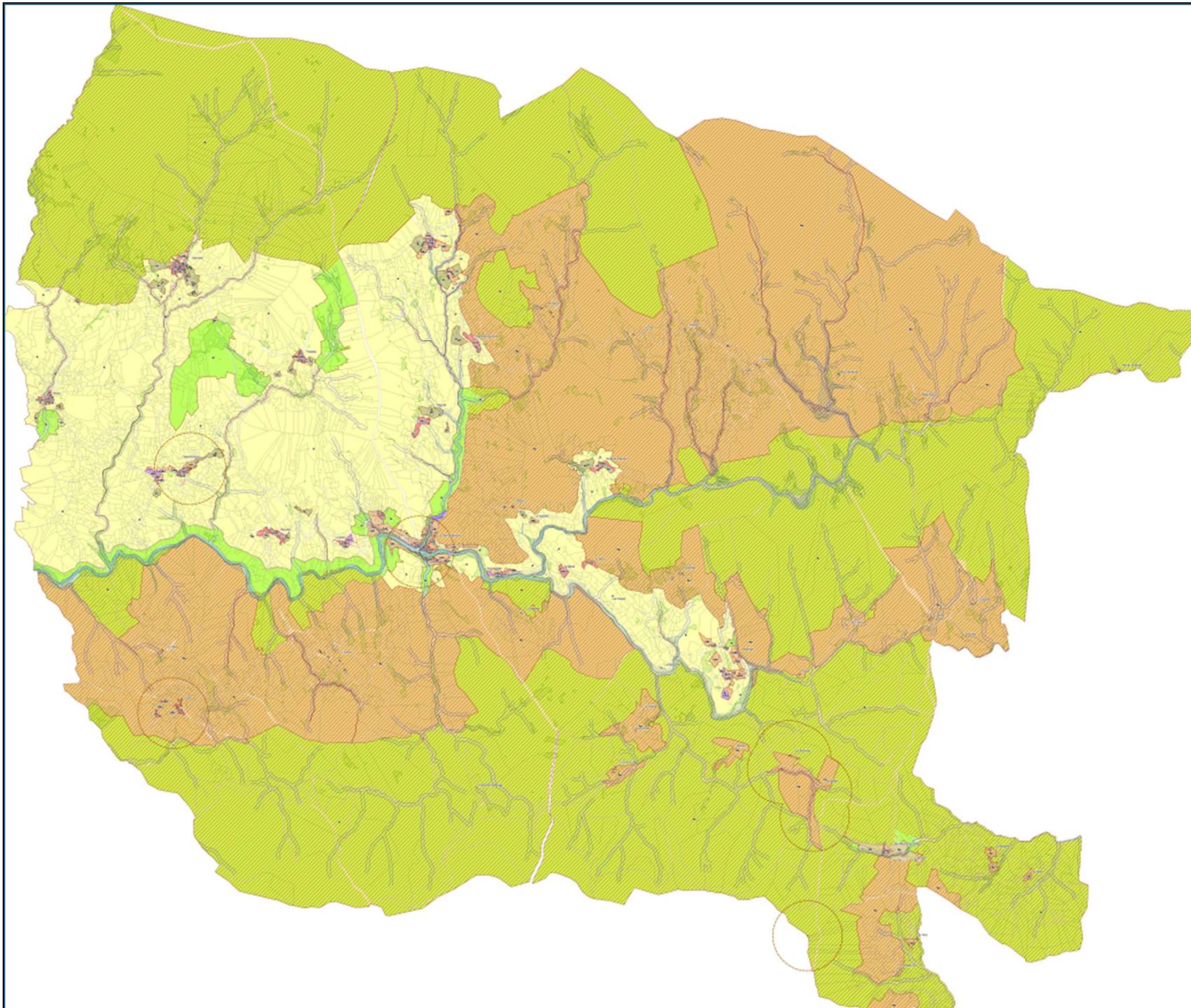
Plan Local d'Urbanisme

Commune de Pont-de-Montvert-Sud-Mont-Lozère

Pièce 4b.1

Plan de zonage : général

Modification simplifiée n° 1
Document du 21 octobre 2024



ZONES DU PLU

- UA / UAA / UAa2
- UB / UBA / UBT
- UE / UEA
- TAUA1 / UAUA
- TAUBa
- A
- Ac
- Ap
- N
- Nt

SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE

- Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRI)
- Zone cœur du Parc National des Cévennes (PNC)
- Bât protégé au titre des Monuments Historiques
- Périphérie d'abords des Monuments Historiques (500m)

PRESCRIPTIONS

- Bâtiment agricole susceptible de changer de destination
- Emplacement réservé
- Secteur soumis à Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- Périphérie de recul aux abords des cours d'eau (20m)

Éléments protégés au titre des articles L 151-19 et/ou L 151-23 du Code de l'Urbanisme

Éléments bâtis :

- Bât remarquable
- Petit patrimoine

Éléments de végétation :

- Alignement d'arbres et haie bocagère
- Élément paysager

Secteur protégé au titre de l'article L 151-23 du Code de l'Urbanisme

- Zone humide